

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Vendredi 23 mai 2014



ONE - Nanterre
Architecte : Farshid Moussavi

ACTIVITE



My Bussy – Bussy-Saint-Georges

Architecte: Luc Delamain - SCAU et Xavier Gonzalez - Brenac & Gonzalez

Sommaire

1

Introduction

Moïse Mitterrand

2

Éléments financiers

Paul-Antoine Lecocq

3

Les Nouveaux Constructeurs dans ses marchés

Moïse Mitterrand

4

Conclusion

Moïse Mitterrand



Folie Divine - Montpellier
Architecte: Farshid Moussavi

1

Introduction

Moïse Mitterrand



Saint Germain en Laye
Architectes: Cabinet Vigneron et Associés / Arte Charpentier

Progression de la rentabilité

- 
- LES NOUVEAUX
CONSTRUCTEURS**

2

Éléments financiers

*Paul-Antoine
Lecocq*



Villejuif Aragon
Architecte: Atelier du Pont

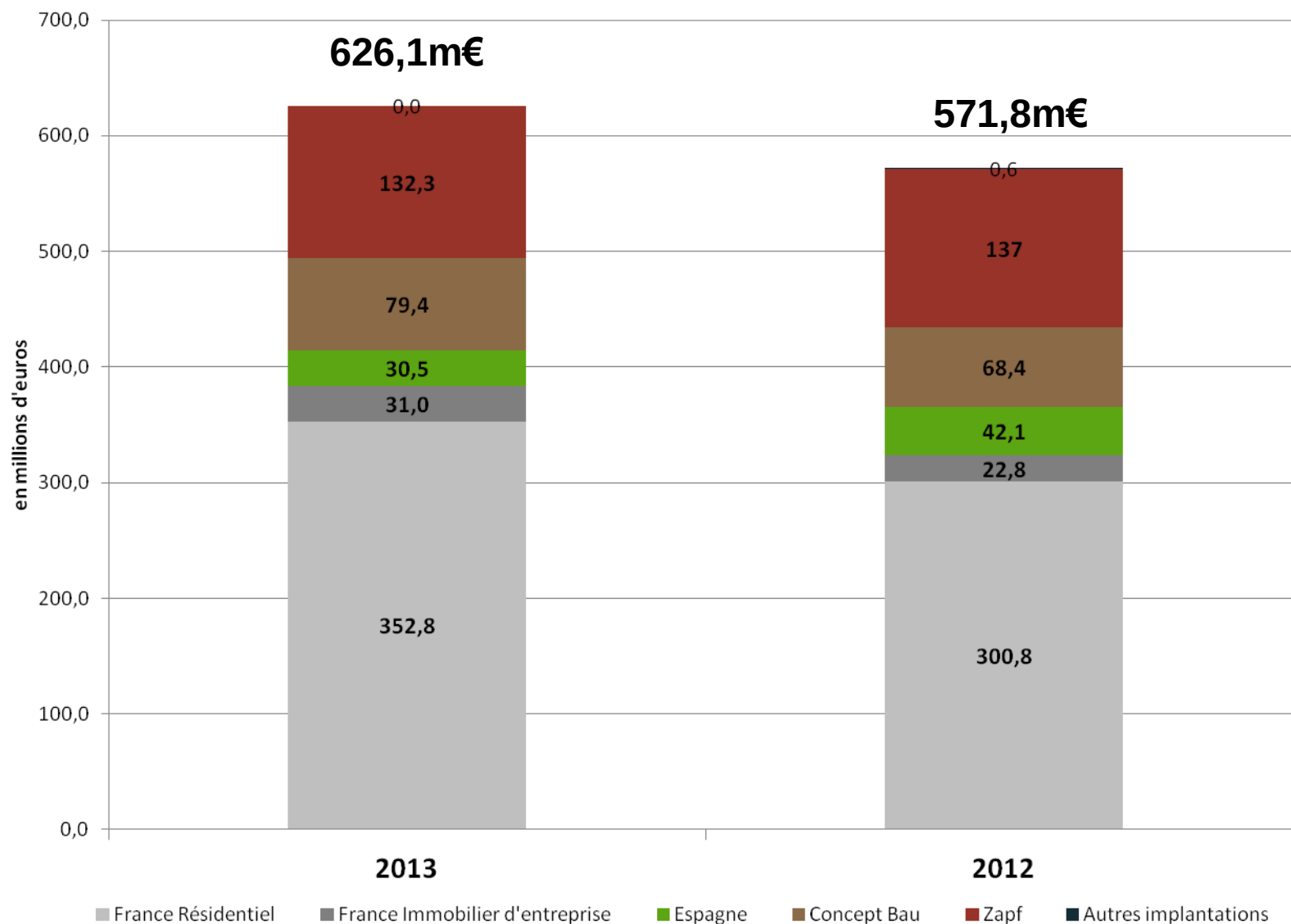
Chiffres clés 2013

en m€	2013	2012* Retraité	2012 Publié
Chiffre d'affaires	626,1	571,8	571,8
Marge brute	133,6	111,1	127,5
<i>Taux de marge brute</i>	21,3%	19,4%	22,3%
Résultat opérationnel courant	46,0	21,6	22,3
<i>Marge opérationnelle courante</i>	7,3%	3,8%	3,9%
Résultat net part du groupe	28,0	19,3	19,9

en m€	31-12-2013	31-12-2012*	31-12-2012
BFR	258,6	239,0	223,9
Endettement net	- 6,4	- 21,6	- 21,6
Fonds propres consolidés	256,8	223,3	213,0

* Changement de modalités comptables (inclusion des honoraires commerciaux en prix de revient) / IAS 19R

Chiffre d'affaires



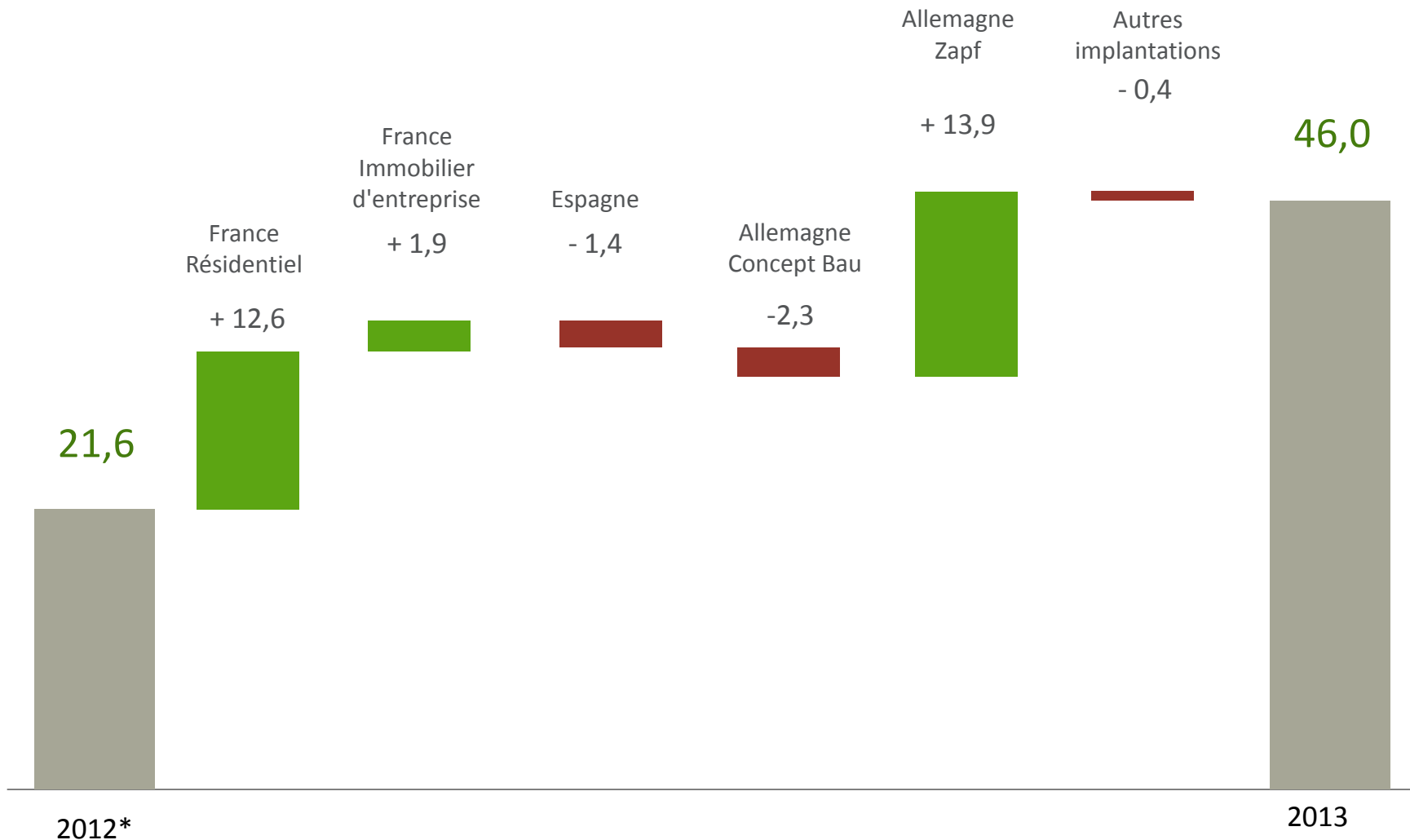
Analyse géographique de la rentabilité

	2013		2012*		Variation
	en m€	% du CA	en m€	% du CA	
Marge brute	133,6	21,3%	111,1	19,4%	22,5
France Résidentiel	74,6	21,1%	62,2	20,7%	12,4
France Immobilier d'entreprise	8,2	26,5%	6,0	26,3%	2,2
Espagne	4,7	15,4%	6,1	14,5%	-1,4
Allemagne Concept Bau	14,8	18,6%	16,0	23,4%	-1,2
Allemagne Zapf	31,3	23,7%	20,6	15,0%	10,7
Autres implantations	0,0	ns	0,2	33,3%	-0,2
Résultat opérationnel courant	46,0	7,3%	21,6	3,8%	24,3
France Résidentiel	36,2	10,3%	23,6	7,8%	12,6
France Immobilier d'entreprise	5,9	19,0%	4,0	17,5%	1,9
Espagne	2,9	9,6%	4,3	10,3%	-1,4
Allemagne Concept Bau	6,8	8,6%	9,1	13,3%	-2,3
Allemagne Zapf	-4,7	-3,6%	-18,6	-13,6%	13,9
Autres implantations	-1,2	ns	-0,8	ns	-0,4

* Changement de modalités comptables (inclusion des honoraires commerciaux en prix de revient) / IAS 19R

Evolution du résultat opérationnel courant

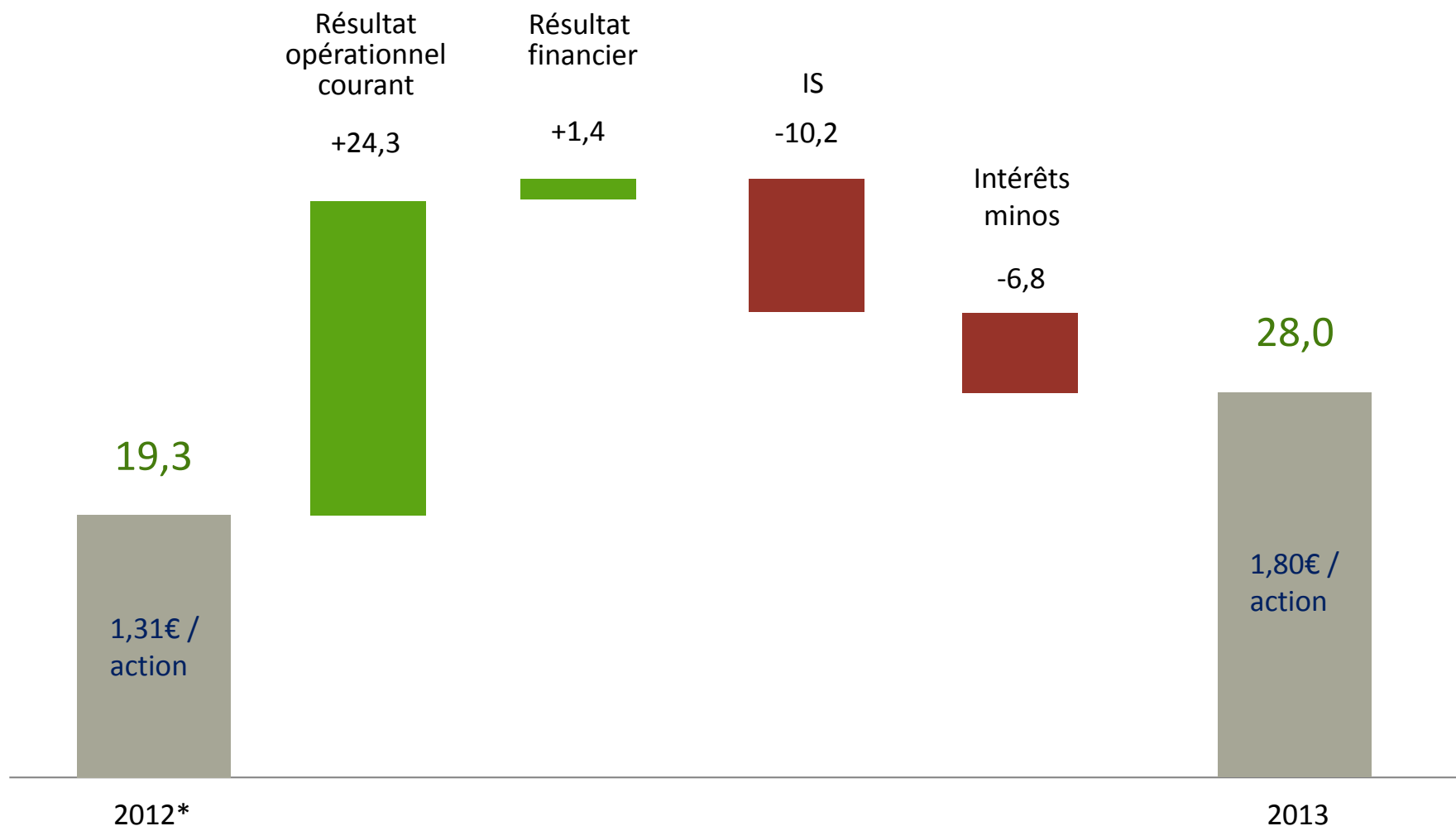
en m€



* Changement de modalités comptable (inclusion des honoraires commerciaux en prix de revient) / IAS 19R

Résultat net part du groupe

en m€

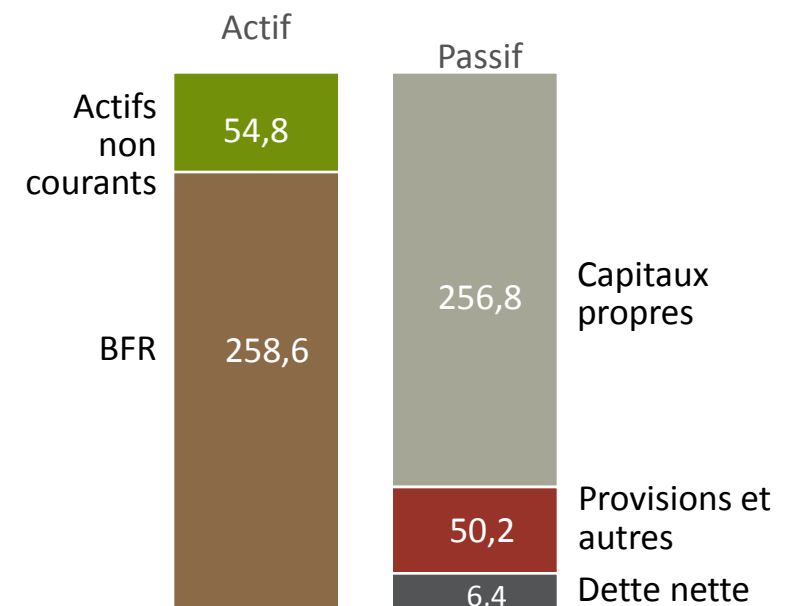


* Changement de modalités comptables (inclusion des honoraires commerciaux en prix de revient) / IAS 19R

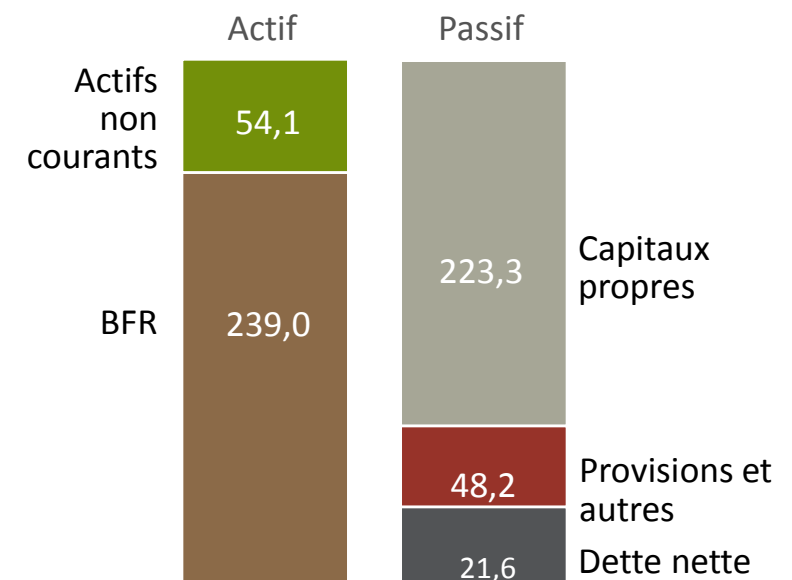
Bilan simplifié

en m€

Bilan au 31 décembre 2013



Bilan au 31 décembre 2012*

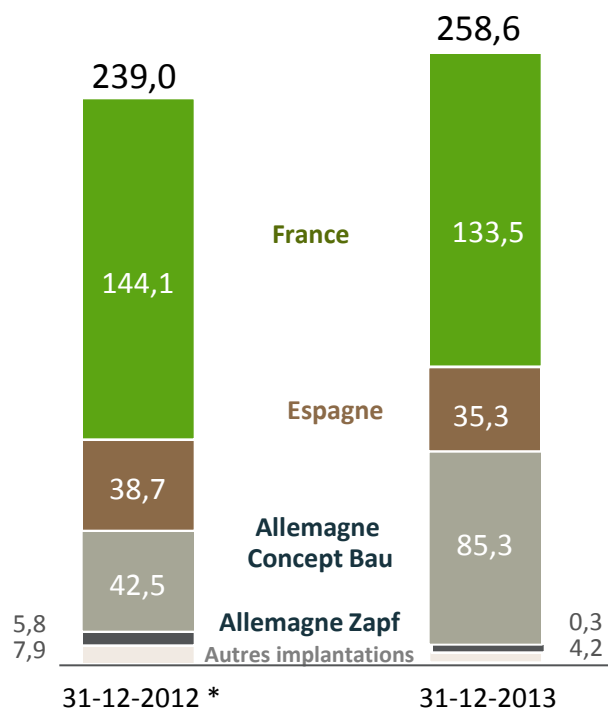


* Changement de modalités comptables (inclusion des honoraires commerciaux en prix de revient) / IAS 19R

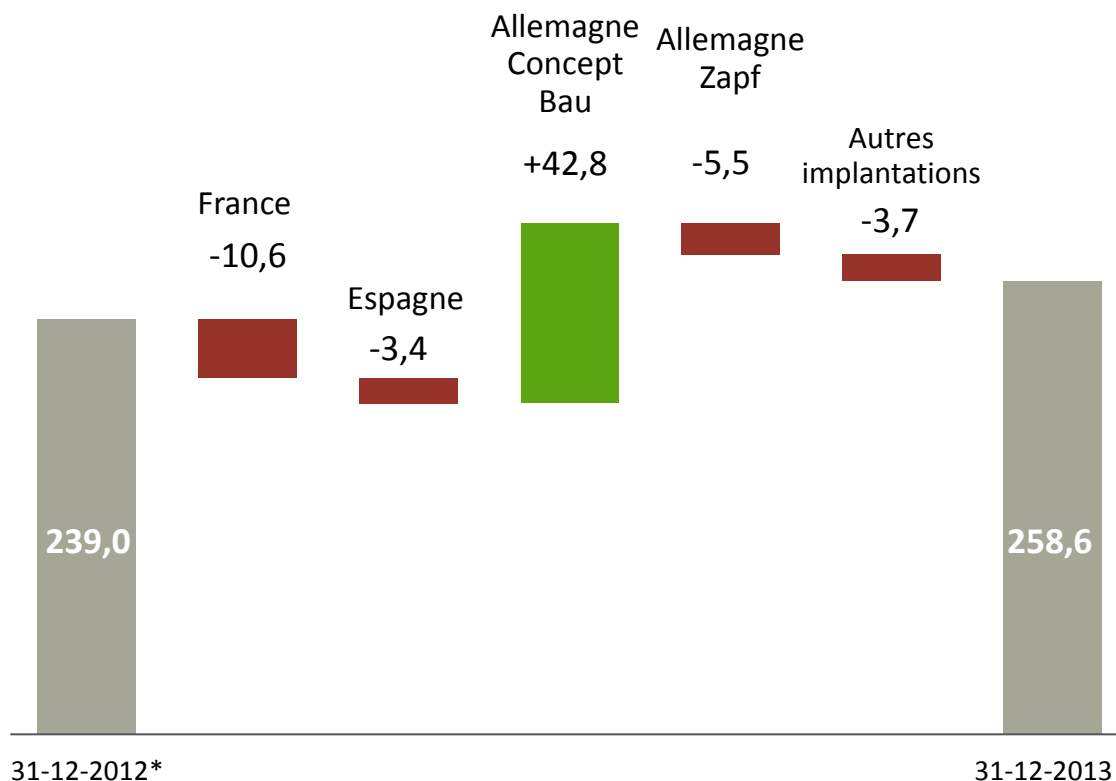
Besoin en fonds de roulement

en m€

BFR par pays



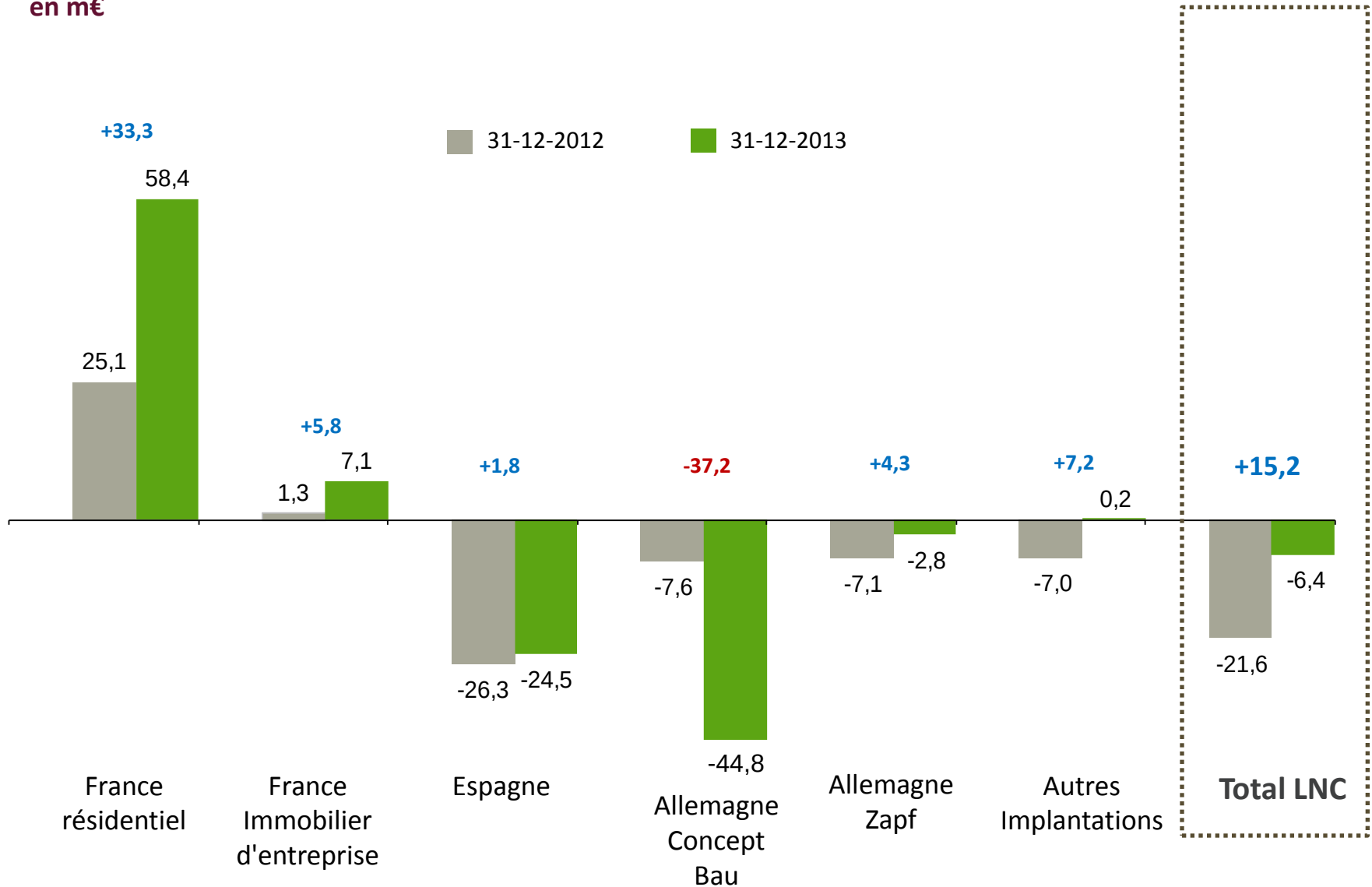
Variation du BFR



* Changement de modalités comptables (inclusion des honoraires commerciaux en prix de revient) / IAS 19R

Situation de trésorerie / dette nette par pays

en m€



Structure financière

En millions d'euros	31-12-2013	31-12-2012*	Variation
Dettes financières non courantes	-98,3	-89,1	-9,2
Dettes financières courantes	-55,2	-64,5	+9,3
- Retraitement apports promoteurs	14,0	18,0	-4,0
Endettement brut	-139,5	-135,6	-3,9
Trésorerie	133,1	114,0	+19,1
Endettement net	-6,4	- 21,6	+15,2
Capitaux propres consolidés	256,8	223,3	+33,5
Endettement net / Capitaux propres conso	2,5%	9,7%	

* Changement de modalités comptables (inclusion des honoraires commerciaux en prix de revient) / IAS 19R

Assemblée Générale: proposition d'un dividende de 0,60€ par action, soit un taux de distribution de 33%

3

Les Nouveaux Constructeurs dans ses marchés

Moïse Mitterrand



LAO - Montpellier
Architecte: Jacques Ferrier

Les Nouveaux Constructeurs en France

Résidentiel - Ventes

■ Stabilité des ventes

- 1 874 logements vendus vs 1 872 logements en 2012
- Légère progression des ventes au détail: 1 480 vs 1 436, soit +3%

■ Offre à la vente constante

- 73 programmes (2 116 unités) en cours de commercialisation au 31-12-2013 vs 66 programmes (2 182 unités) au 31-12-2012
- 24 lancements commerciaux en 2013

Bussy



Architectes : SCAU / Brenac & Gonzalez

Valence



Architecte : cabinet Sorha - Robert Augusto

Les Nouveaux Constructeurs en France

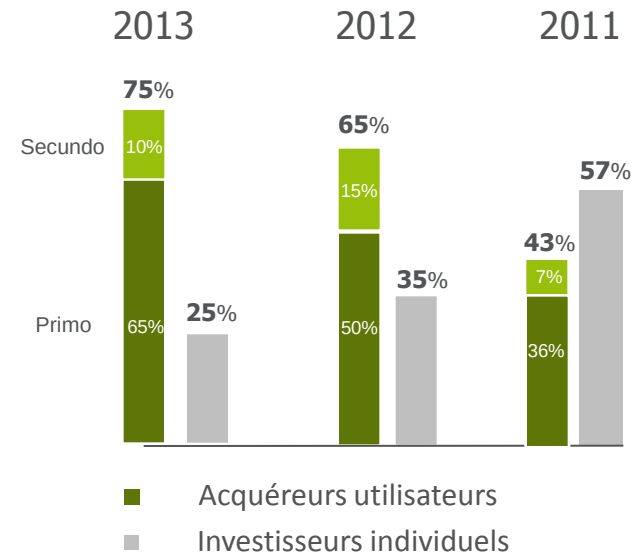
Résidentiel - Ventes

- Confirmation de la prépondérance des acquéreurs- utilisateurs par rapport aux investisseurs individuels
- Part croissante des ventes aux primo-accédants

Mantes



Architecte : Devillers et associés



Les Nouveaux Constructeurs en France

Résidentiel – Développement

- Poursuite des efforts pour produire des logements à prix plus abordables
- Portefeuille foncier en hausse de 30% : 1 738 m€
 - 8 652 logements au 31-12-2013 3,5 ans d'activité
- Tendances du marché au 1er trimestre 2014

Marseille Louvain



Architecte : cabinet Tangram – Emmanuel Dujardin

Maurepas



Architecte : BLM architectes - Florian Chinardet

Les Nouveaux Constructeurs en France

Immobilier d'entreprise

- **Boulogne (92) :**
 - Deux immeubles de bureaux - 7 000 m²
 - Livraison et emménagement LNC en nov. 2013
 - Location d'Akoya fin 2013

- **Programmes en cours**

- Montrouge White (92) 24 500 m²
En association minoritaire avec AG Real Estate
- Châtenay-Malabry Trisalys (92) 10 000 m²
1^{ère} tranche : 3 500 m² en construction

- **Projets en commercialisation**

- Montrouge Dialog – Achères
Villejuif – Champs sur Marne

- **Portefeuille foncier**

- 244 m€ au 31-12-2013
- 11 % du total du portefeuille foncier

Boulogne - 50 Route de la Reine



Architectes: Bartolo & Villemard

Montrouge – White (chantier)



Les Nouveaux Constructeurs en Allemagne

Concept Bau : marché favorable à Munich



Wir bauen Werte

- Hausse du chiffre d'affaires : 79,4 m€ vs 68,4m€ en 2012
 - 242 logement livrés en 2013 vs 149 en 2012
 - Livraison de la 2^{ème} tranche de Cosimastrasse: 79 appartements
- Bas niveau temporaire de l'offre à la vente
 - Réservations: 72 logements vs 133 logements en 2012
 - Hausse des prix unitaires moyens de 19% en 2013
 - Importants lancements programmés en 2014
- Marge opérationnelle en léger repli: 8,6% vs 13,3%
 - 2^{ème} tranche de Cosimastrasse vendue en bloc
- Solidité du portefeuille foncier
 - 226m€ au 31-12-2013 vs 209 m€ au 31-12-2012

Münich - Ludwigsvorstadt - Bavaria ring



KSP Jürgen Engel Architekten

Münich - Cosimastrasse



Achatz Architekten

Les Nouveaux Constructeurs en Allemagne

Zapf : forte réduction des pertes dans la branche Construction



ZAPF BAU : IMPACT DES DIFFICULTÉS OPÉRATIONNELLES DE 2012

- Nombreuses malfaçons constatées lors des livraisons sur les programmes construits en 2012
 - Perte opérationnelle de 8m€ pour l'activité Bau en 2013
 - Livraison de tous les programmes de 2011-12 achevée (*sauf 6 appartements*)
- Reprise de l'activité commerciale : 84 maisons réservées
 - Validation par le directoire LNC avec des critères d'engagement renforcés
 - Typologie plus simple et resserrement géographique
 - Renforcement de l'encadrement technique

Nürnberg Nordbahnhof



GARAGES PRÉFABRIQUÉS : ACTIVITÉ TOUJOURS DYNAMIQUE

- 16 834 unités livrées en 2013 (+2% vs 2012)
- Rentabilité maintenue autour de 5% de ROC, mais devant progresser
- Programme d'optimisation des coûts et changement de direction



Les Nouveaux Constructeurs en Espagne



Bonne performance commerciale
dans un environnement toujours difficile

- Chiffre d'affaires : 30,5 m€
 - 175 logements livrés vs 238 logements en 2012
 - Calendrier de livraisons plus étoffé en 2014
- Marge opérationnelle courante satisfaisante: 9,6%
- Poursuite du succès commercial des appartements à prix maîtrisés
 - 280 appartements réservés contre 295 en 2012
 - Carnet de commandes: 84 m€ + 35% vs 31-12-2012
- Endettement net : 24,5m€
 - Vente d'un terrain valencien non développé en 2013
 - Nouvelle transaction bancaire au T1 2014 permettant une réduction de dette de 13m€

Madrid Residencial Marsellal



Architecte: Javier Garcia Alba

Barcelone Hospitalet II



Architectes: Arata Isozaki & Asociados España y SOB

4

Conclusion

Moïse Mitterrand



Domaine de l'Orangerie - Montevrain
Architecte : Emmanuel Gutel

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Vendredi 23 mai 2014



Folie Divine - Montpellier
Architecte: Farshid Moussavi

Rapports des Commissaires Aux Comptes



La Denuzière – Lyon Confluence
Architecte: Philippe Audart – Cabinet AFAA

Rapports des commissaires aux comptes

■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- Certification sans réserve ni observation au 31 décembre 2013.
- La justification de nos appréciations a porté sur l'établissement des comptes de la filiale Premier España basé sur l'hypothèse de continuité d'exploitation, sur la méthode de reconnaissance des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables, et sur les modalités de détermination de reconnaissance du revenu et de la marge des contrats de construction de promotion immobilière.

■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

- Certification sans réserve ni observation au 31 décembre 2013.
- La justification de nos appréciations a porté sur les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

■ Conventions avec la société Premier Investissement

- Dans le cadre des changements intervenus le 24 mai 2013 dans la gouvernance de la société Les Nouveaux Constructeurs S.A. et de l'évolution des missions effectivement assumées par Premier Investissement, la convention de management conclue entre la société LNC SA et sa société-mère, Premier Investissement, a été aménagée et une nouvelle convention d'animation stratégique du Groupe Les Nouveaux Constructeurs, confiée à la société Premier Investissement, en remplacement de cette convention de management, a été mise en place, avec effet à compter du 24 mai 2013.
- Cette convention d'animation a été conclue pour une durée de un an expirant au 31 décembre 2014, avec un renouvellement par tacite reconduction par périodes de un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de un mois.
- Le conseil de surveillance du 21 mars 2014 a autorisé la signature d'un avenant à cette convention d'animation afin de la transformer en une convention à durée illimitée avec une possibilité de résiliation par les deux parties moyennant un préavis de 3 mois.
- Une charge globale d'un montant de 1.217 k€ a été comptabilisée au titre de ces conventions en 2013.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

■ Conventions de prestations de services

- Conventions de prestations de services en matière juridique, administrative, financière et commerciale conclues par la société LNC SA avec certaines de ses filiales françaises et étrangères et sa société mère Premier Investissement.
- Des avenants à ces différentes conventions de prestations de services ont été signés afin de les transformer en conventions à durée illimitée avec une possibilité de résiliation par les deux parties moyennant un préavis de 3 mois.
- Le total des prestations de services facturées pour l'exercice 2013 s'élève à 518 k€.

■ Autres conventions

- Rémunération des membres du Conseil de surveillance pour leur participation aux travaux des comités d'audit et des rémunérations. Les rémunérations versées à ce titre en 2013 s'élèvent à 35 k€.
- Convention d'indemnisation, en cas de rupture à l'initiative de la société du contrat de travail en qualité de salarié de la société Les Nouveaux Constructeurs S.A de M. Fabrice Desrez, directeur général de la société Les Nouveaux Constructeurs S.A depuis le 1er janvier 2014.

Cet engagement de la société est estimé à environ € 100.000.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale, ayant eu un effet au cours de l'exercice

■ Conventions de trésorerie

- Conventions de trésorerie conclues par la société LNC SA avec certaines de ses filiales françaises et étrangères ainsi qu'avec sa société mère, Premier Investissement. Le montant net des produits financiers comptabilisés sur l'exercice 2013 au titre de ces conventions s'élève à 147 k€.

■ Conventions avec la société Premier Investissement

- Convention de sous-location avec la société Premier Investissement. Le bail porte sur des locaux situés au 49ème étage de la Tour Montparnasse. Les loyers perçus à ce titre en 2013 se sont élevés à 29 k€ et les charges locatives à 13 K€. Cette convention a pris fin en décembre 2013 à l'échéance du bail principal.
- Acquisition des parts de la société Premier S.A.S., détentrice des actions d'autocontrôle de votre société, dans le cadre du projet d'association du management de la société Les Nouveaux Constructeurs S.A. aux performances de cette dernière. La société Premier S.A.S. est une société filiale à hauteur de 99,98 % de la société Apex dont le capital est détenu à 100 % par votre société. Ce projet de cession a été présenté à l'Autorité des marchés Financiers qui n'a émis aucune observation particulière. Les titres de la société Premier Associés ont été acquis par la société Premier Investissement auprès de la société LNC Apex le 10 avril 2013 moyennant un prix de 3.788 k€.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale, ayant eu un effet au cours de l'exercice

■ Conventions de prêts avec la société ZAPF

- Dans le cadre du financement de la reprise des actifs de la société Estelit par la société ZAPF GmbH, octroi d'un prêt sans garantie d'un montant de 2.500 k€, rémunéré au taux EURIBOR trois mois plus 300 points de base, d'une durée de trois ans et remboursable par anticipation.

Les intérêts financiers facturés par votre société au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 82 k€.

- Dans le cadre du financement de l'exploitation de la société ZAPF au cours de l'exercice 2012, le conseil de surveillance du 23 mars 2012 a autorisé un prêt sans garantie d'un montant de 4.500 k€, rémunéré au taux EURIBOR 3 mois plus 300 points de base, pour une durée indéterminée et remboursable par anticipation. Suite aux importantes difficultés opérationnelles de l'activité Bau de la société ZAPF GmbH, votre société a dû financer, à hauteur de 12.000 k€, les pertes d'exploitation de sa filiale au cours de l'exercice 2012.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale, ayant eu un effet au cours de l'exercice

■ Conventions de prêts avec la société ZAPF

Le conseil de surveillance du 12 mars 2013 a autorisé, afin d'assurer le financement des activités de la société ZAPF GmbH pour l'exercice 2013, la mise en place d'un nouveau prêt sans garantie d'un montant maximal de 10.000 k€, rémunéré au taux EURIBOR trois mois plus 300 points de base, pour une durée indéterminée et remboursable par anticipation.

Ainsi l'avance de trésorerie consentie à la société ZAPF GmbH s'élève à 19.000 k€ au 31 décembre 2013. Les intérêts financiers facturés par votre société au titre de ces concours financiers se sont élevés à 626 k€ sur l'exercice 2013.

- Le conseil de surveillance du 28 juin 2006 a autorisé un prêt mezzanine d'un montant initial de 7.500 k€, rémunéré au taux de 10 % l'an et remboursable pour moitié lors de la livraison de la première tranche de l'opération Netzagberg (remboursement effectif en novembre 2007), et pour l'autre moitié lors du remboursement du prêt bancaire de 100.000 k€).
- Le conseil de surveillance du 24 juillet 2012 a autorisé la réduction du taux d'intérêt applicable à ce prêt. Le taux de rémunération a été ramené à EURIBOR 3 mois plus 300 points de base.
- Au titre de ce prêt mezzanine, les intérêts facturés par votre société se sont élevés à 184 k€.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale, ayant eu un effet au cours de l'exercice

■ Conventions diverses

- Prise en charge des contrats d'assurance vie au profit du président du Conseil de surveillance. La charge de l'exercice s'élève à 0,2 k€.
- Contrat de prestations de services avec la société Apartia, prestataire informatique. Le conseil de surveillance du 20 septembre 2013 a autorisé la reconduction de cette convention pour l'année 2014. Les honoraires facturés en 2013 s'élèvent à 402 k€.
- Le conseil de surveillance du 22 mars 2013 a autorisé la reconduction, pour une durée de 3 ans, de la convention de licence de marque LNC Financement conclue avec la société A2L France qui prévoit l'absence de rémunération de la licence permettant à la société A2L France d'utiliser la marque LNC Financement.
- Convention de sous-location avec la société LNC Entreprise. Le bail porte sur des locaux situés au 49ème étage de la Tour Montparnasse. Pour l'exercice 2013, les produits liés à ce bail de sous-location se sont élevés à 93 k€ au titre du loyer et à 37 k€ au titre des charges locatives. Cette convention a pris fin en décembre 2013 à l'échéance du bail principal.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance
 - Aucune observation sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapports des commissaires aux comptes sur les délégations au directoire des opérations de capital

Réduction de capital par annulation d'actions achetées	10ème résolution
Emission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec et sans DPS	11ème à 14ème résolutions
Emission de titres de capital ou valeurs mobilières réservée aux salariés	16ème résolution
Ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel	17ème résolution
Attribution d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	18ème résolution

- Ces opérations s'inscrivent dans les conditions prévues par le Code de Commerce ; certains éléments, liés notamment aux modalités de détermination du prix des émissions, devront être justifiés par le directoire.
- Nous serons amenés à établir des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de l'usage de ces différentes autorisations par le directoire.
- Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations et autorisations conférées par les différentes résolutions est fixé à 15 M€ (représentant 94% du capital social au 31 décembre 2013) dans la 19ème résolution.

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Vendredi 23 mai 2014



Folie Divine - Montpellier
Architecte: Farshid Moussavi

Vote des résolutions



Lebensart Linprun – Munich

Architecte: Reinhart Architekten und Stadtplaner

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2013
- Approbation du rapport de gestion
- Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes

Assemblée Générale Ordinaire

Deuxième résolution

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013

Assemblée Générale Ordinaire

Troisième résolution

▪ Résultat de l'exercice	16.170.810,46 €
○ Report à nouveau	0,00 €
○ Déduction faite de la dotation de la réserve légale	79.740,10 €
▪ Total à affecter	16.091.070,36 €
▪ Distribution de 0,60 € par action	9.623.853,00 €
▪ Imputation sur le poste « Autres Réserves »	6.467.217,36 €

Assemblée Générale Ordinaire

Quatrième résolution

- Approbation de quatre conventions relevant de l'article L.225-86 du Code de commerce conclues directement avec Premier Investissement :
 - poursuite de la convention de prestation de services en cours entre Premier Investissement et LNC SA depuis 2002
 - avenant à cette même convention de prestations de services ayant pour objet de la transformer en convention à durée indéterminée avec préavis de résiliation de 3 mois.
 - convention d'animation nouvellement autorisée au cours de l'exercice 2013 (convention ayant remplacé en cours d'exercice la convention de management précédemment en vigueur depuis 2006)
 - avenant à cette même convention d'animation ayant pour objet de la transformer en convention à durée indéterminée avec préavis de résiliation de 3 mois.

Assemblée Générale Ordinaire

Cinquième résolution

- Approbation des conventions relevant de l'article L.225-86 et suivants du Code de commerce, hors les conventions objets de la 4^{ème} résolution

Assemblée Générale Ordinaire

Sixième résolution

- Changement de siège social

Assemblée Générale Ordinaire

Septième résolution

- Renouvellement du mandat de Patrick Bertin

En qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Assemblée Générale Ordinaire

Huitième résolution

- Nomination des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants pour les six prochains exercices jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2019.
 - Nomination pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir :

- **En qualité de Commissaires aux comptes titulaires :**

BDO France - Léger et Associés

Représentée par Madame Caroline Allouët

113 rue de l'Université

75007 Paris

Et,

Mazars SA,

Représentée par Madame Odile Coulaud

- **En qualité de Commissaires aux comptes suppléants :**

DYNA Audit

35 rue de Rome

75008 Paris

Et,

Monsieur Franck Boyer,

Né le 22 mars 1962

Demeurant 107, rue de Reuilly à Paris (75012)

Assemblée Générale Ordinaire

Neuvième résolution

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions
 - Nombre maximum d'actions : 10 % du capital social
 - Prix maximal d'achat par action : 20 euros
 - Montant maximal alloué : 35 millions d'euros
 - Expiration : Assemblée Générale comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Dixième résolution

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulations d'actions
 - Limite : 10 % du capital social par période de 24 mois
 - Expiration : Assemblée Générale comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution

- Délégation de compétence au Directoire pour décider l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription
 - Montant limite des augmentations de capital : 15.000.000 €
 - Montant limite des titres de créances : 100.000.000 €
 - Expiration : AG comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Douzième résolution

- Délégation de compétence au Directoire pour décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription
 - Montant limite des augmentations de capital : 15.000.000 €
 - Montant limite des titres de créances : 100.000.000 €
 - Expiration : AG comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Treizième résolution

- Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé visé à l'article L411-2-II du Code monétaire et financier
 - Dans la limite de 20 % du capital social par an au moment de l'émission
 - Montant limite des titres de créances : 100.000.000 €
 - Expiration : AG comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Quatorzième résolution

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre des titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite des plafonds fixés aux 11^{ème} et 12^{ème} résolutions
 - Dans la limite de 15 % de l'émission initiale
 - Expiration : AG comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Quinzième résolution

- Autorisation à donner au Directoire pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres
 - Montant limite des augmentations de capital : 5.000.000 €
 - Expiration : AG comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Seizième résolution

- Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'augmentation du capital social en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et des salariés étrangers avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
 - Montant limite des augmentations de capital : 1.500.000 €
 - Expiration : AG comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-septième résolution

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société
 - Montant limite d'option : 400.000 €
 - Expiration : AG comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-huitième résolution

- Délégation de pouvoir au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions
 - Montant limite : 10 % du capital social
 - Expiration : AG comptes 2014 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-neuvième résolution

- Fixation d'un plafond global de délégation
 - 15.000.000 €

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingtième résolution

- Pouvoirs pour les formalités

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Vendredi 23 mai 2014



ONE - Nanterre
Architecte : Farshid Moussavi